

COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE EN  
MATIERE DE PLACEMENTS  
C.N.A.P.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2009



**édité par le**  
***l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil a.s.b.l. – EGCA***  
**siège : 4, rue Jos. Felten, L-1508 HOWALD**  
**Tél. : (00352) 46 08 08 - 200**  
*(le Secrétariat Permanent de la C.N.A.P.*  
*a été intégré à l'Office National de l'Enfance*  
**Tél.: (00352) 247-83662 / -73697 / -73698**  
**Fax: (00352) 247-73699**  
**email : [raymond.pir@one.etat.lu](mailto:raymond.pir@one.etat.lu)**  
**[sibylle.boesch@one.etat.lu](mailto:sibylle.boesch@one.etat.lu) )**  
**<http://www.egca.lu>**  
**RCS Luxembourg F5379**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2009

<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2009</b> .....	<b>2</b>
1. COMPOSITION DE LA CNAP .....	2
2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DÉPANNAGE EN 2009.....	3
2.1. Centres d'accueil classiques (CDAs).....	4
2.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs) .....	4
3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSÉES À LA C.N.A.P.....	5
3.1. Evolution de la liste d'attente en 2009.....	5
3.2. Evolution de la liste d'attente et des placements réalisés depuis 1993 .....	6
3.3. Places libres et demandes de placement actives de 1994 à 2009 .....	7
3.3.1. Petit lexique.....	7
3.3.2. Enfants .....	8
3.3.3. Adolescents.....	8
3.4. Taux d'occupation 2009.....	9
3.4.1. Enfants .....	9
3.4.2. Adolescents.....	9
3.4.3. Evolution du taux d'occupation.....	10
4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2009 .....	11
4.1. Evolution des placements réalisés via la liste d'attente de la CNAP et les placements effectués sans liste d'attente.....	11
4.2. Sex et âge .....	11
4.3. Provenance.....	12
4.3.1. Lieu de séjour des enfants et adolescents placés en 2009.....	12
4.4. Demandeurs .....	13
4.5. Nationalités .....	14
5. DURÉE DE PROCÉDURE D'ADMISSION .....	15
6. ENTREES ET SORTIES.....	17
6.1. Centres d'accueil classiques (CDAs).....	17
6.1.1. Total des entrées et sorties en 2009 dans les centres d'accueil classiques.....	17
6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques.....	18
6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques.....	18
6.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs) .....	19
6.2.1. Total des entrées et sorties en 2009 dans les FADEPs .....	19
6.3. Bilan de tous les placements réalisés en date du 31.12.2009 .....	19

## 1. COMPOSITION DE LA CNAP

La Commission Nationale d'Arbitrage en matière de placements (CNAP) se compose de trois membres représentants de l'Entente des Gestionnaires de Centres d'Accueil (EGCA a.s.b.l.), qui ont été désignés par un vote des délégués de cette Entente et de deux membres représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Membres représentants de l'EGCA a.s.b.l.:                    Madame Catherine THINNES, présidente ;  
   Monsieur Jean STREITZ, membre ;

Membres représentants du Ministère de la Famille :            Madame Joëlle LUDEWIG ;  
   Madame Suzette MEYER ;

### Situation 2009 :

La CNAP est doté d'un Secrétariat Permanent, géré par l'EGCA. Deux employés y sont embauchés :

Madame Sibylle BOESCH, *mi-temps en CDI* ;  
Monsieur Raymond PIR, *mi-temps en CDI* ;

M. Frank HILBERT, *contrat CDD*;

### Situation 2010:

A partir de janvier 2010, le Secrétariat Permanent de la CNAP sera intégré au service "Gestion des Priorités des Prises en Charge" du nouvel organisme ONE (Office National de l'Enfance). Les bureaux se situent à l'adresse suivante à partir du 11 janvier 2010:

12-14, avenue Emile Reuter  
L-2420 Luxembourg

Et à partir de la mi-avril 2010 :  
Bâtiment OMEGA II - 3e étage  
67, rue Verte  
L-2667 Luxembourg

Numéros de téléphone :            (00352) 247-83662 (Jeff WEITZEL, chargé de direction) ;  
   (00352) 247-73697 (Raymond PIR) ;  
   (00352) 247-73698 (Sibylle BOESCH) ;

## 2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE EN 2009

### 2.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

Nom de l'organisme gestionnaire	Nom du centre d'accueil classique	TOTAL places disp. <sup>8</sup>	Enfants	Adolescents <sup>9</sup>
Anne a.s.b.l.	Foyer Ste. Elisabeth	29	29	0
	Kannerland	24	18	6
	Maison Françoise Dolto	20	20	0
	<i>Sous-total :</i>	73	67	6
Nouvelle Association Enfants, Jeunes, Familles a.s.b.l.	Kannerhaus Jonglënster	20	20	0
	Foyer Ste. Claire	24	16	8
	Institut St. François	18	18	0
	Kannerheem Itzig	24	24	0
	<i>Sous-total :</i>	86	78	8
Croix-Rouge Luxembourgeoise	Fondation de Colnet d'Huart	17	9	8
	Maison Norbert Ensch	25	12	13
	<i>Sous-total :</i>	42	21	21
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	Institut St. Joseph	40	16	24
	<i>Sous-total :</i>	40	16	24
Fondation Kannerschlass	Kannerschlass	24	24	0
	<i>Sous-total :</i>	24	24	0
Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf	Vesos Mersch	49	32	17
	<i>Sous-total :</i>	49	32	17
Fondation Maison de la Porte Ouverte	Foyer St. Joseph	11	0	11
	<i>Sous-total :</i>	11	0	11
Jongenheem a.s.b.l.	Jongenheem	72	32	40
	<i>Sous-total :</i>	72	32	40
Ministère de la Famille	Maisons d'Enfants de l'État <sup>10</sup>	70	60	10
	<i>Sous-total :</i>	70	60	10
<b>TOTAL :</b>		<b>467</b>	<b>330</b>	<b>137</b>

Reste à noter que le tableau mentionné ci-dessus ne tient pas compte des places surnommées « SLEMO » (= Structure de logement en milieu ouvert), « CAEMO » (= Centre d'Accompagnement en milieu ouvert) ou des places dans une institution thérapeutique.

### 2.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

<sup>8</sup> Places disponibles ≠ places conventionnées ;

<sup>9</sup> Les centres d'accueil disposant « 0 places adolescents » peuvent héberger des adolescents mais ne font pas d'admissions de mineurs âgés de 12 ans et plus ;

<sup>10</sup> Les Maisons d'Enfants de l'Etat appliquent également les procédures de la CNAP mais ne peuvent pas être impliquées dans un litige.

Le placement en FADEP se fait sur demande orale et après accord formel du représentant mandaté de l'organisme gestionnaire. Celui-ci communique aussi rapidement que possible toutes les données utiles sur les placements effectués à la CNAP.

En général, on s'adresse donc directement aux responsables des FADEPs mêmes. Le passage par la CNAP n'est pas obligatoire.

Nom de l'organisme gestionnaire	Nom du FADEP	TOTAL	Enfants	Adolescents
Anne a.s.b.l.	Ste. Elisabeth	3	3	-
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	St. Joseph Rumelange	10 <sup>11</sup>	10	-
Femmes en Détresse a.s.b.l.	Mederchershaus	10	-	10
Fondation Maison de la Porte Ouverte	Don Bosco	10	10	-
Fondation Maison de la Porte Ouverte	St. Joseph Luxembourg	9	-	9
Fondation Pro Familia	Centre polyvalent pour enfants	10	10	-
	<b>TOTAL:</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>19</b>

<b>TOTAL GENERAL CDAs et FADEPs:</b>	<b>519</b>	<b>363</b>	<b>156</b>
--------------------------------------	------------	------------	------------

<sup>11</sup> 1 place temporairement non disponible

### 3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSEES A LA CNAP

#### 3.1. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE EN 2009

	Report mois précédent	Nouvelles demandes	TOTAL LDA <sup>12</sup> au dernier du mois	TOTAL PLACE <sup>13</sup>	Annulé	Actif	Suspens <sup>14</sup>	Reste sur LDA début mois prochain
<b>Janvier</b>	88	20	<b>108</b>	<b>10</b>	12	65	21	86
<b>Février</b>	86	16	<b>102</b>	<b>8</b>	6	69	19	88
<b>Mars</b>	88	18	<b>106</b>	<b>2</b>	8	75	21	96
<b>Avril</b>	96	16	<b>112</b>	<b>8</b>	8	79	17	96
<b>Mai</b>	96	16	<b>112</b>	<b>8</b>	4	66	34	100
<b>Juin</b>	100	29	<b>129</b>	<b>5</b>	5	72	47	119
<b>Juillet</b>	119	22	<b>141</b>	<b>6</b>	4	79	52	131
<b>Août</b>	131	5	<b>136</b>	<b>12</b>	9	69	46	115
<b>Sept.</b>	115	11	<b>126</b>	<b>12</b>	21	60	33	93
<b>Oct.</b>	93	12	<b>105</b>	<b>8</b>	7	58	32	90
<b>Nov.</b>	90	5	<b>95</b>	<b>9</b>	8	50	28	78
<b>Déc.</b>	78	18	<b>96</b>	<b>7</b>	25	61	3	64
		<b>188</b>		<b>95</b>	<b>117</b>			

Il ressort du tableau ci-dessus que le Secrétariat Permanent a traité en 2009 un total de 276 demandes, dont :

- 88 (46,8 %) reportées de l'année 2008, et
- 188 (53,2 %) nouvellement introduites en 2009.

En ce qui concerne les 188 nouvelles demandes de placement, 35 (18,6 %) étaient des demandes de placement à base volontaire et 153 (81,4 %) passaient par le Tribunal de la Jeunesse.

De ces demandes:

- 95 (34,2 %) ont abouti à un placement (dont 15 [15,8 %] placements volontaires et 80 [84,2 %] par voie judiciaire),
- 117 (42,4 %) ont été annulées en cours de route, et
- 64 (23,2 %) sont restées sur la liste d'attente au 31.12.2009.

Des 117 demandes de placement annulées en 2009 le Secrétariat Permanent comptait 10 (8,5 %) demandes de placement à base volontaire et 107 (91,5 %) par voie judiciaire.

<sup>12</sup> LDA = Liste d'attente

<sup>13</sup> Total Placé = Total des placements dans les Centres d'Accueil Conventionnés et les Maisons d'Enfants de l'Etat

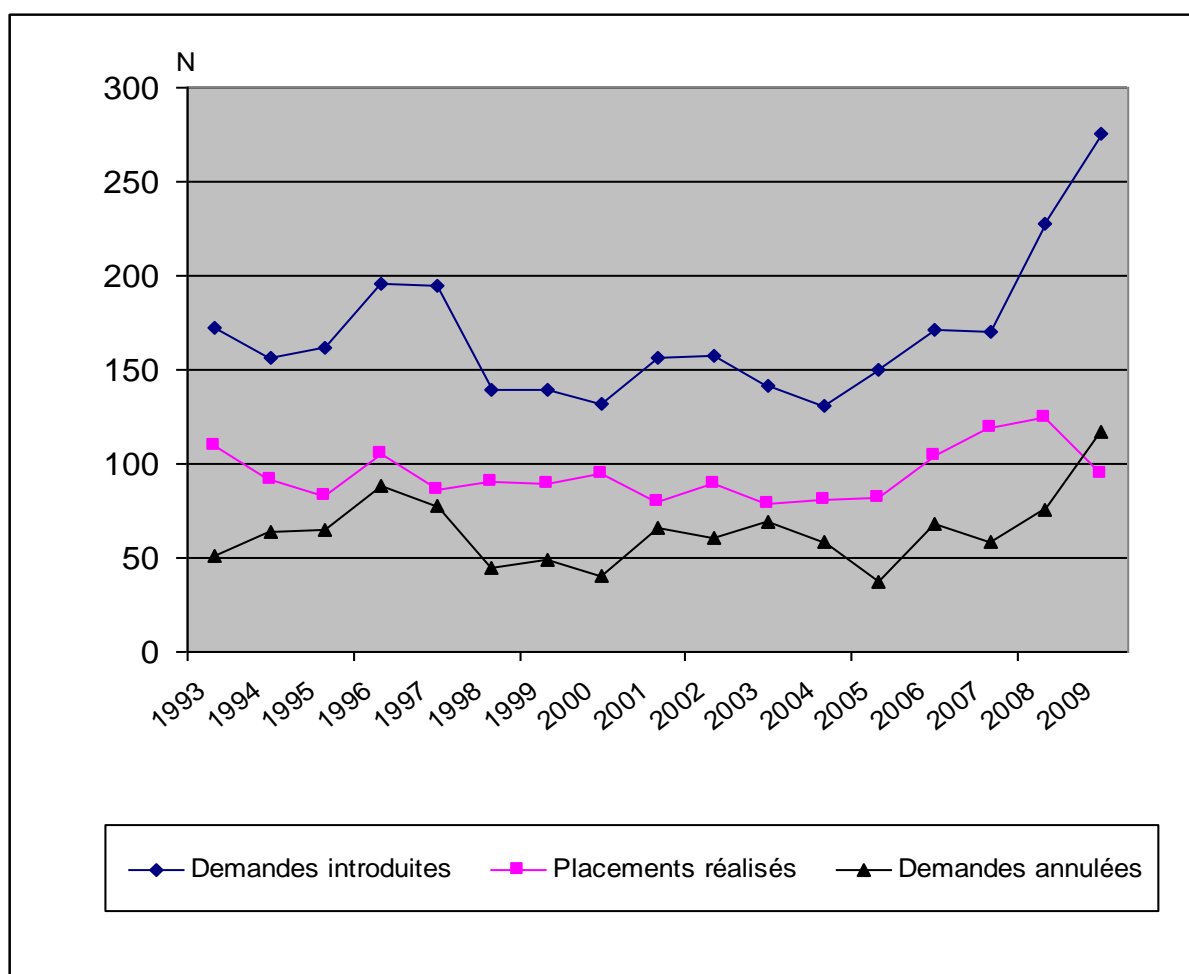
<sup>14</sup> Les demandes de placement qui sont en "suspens" sont des demandes de placement de mineurs où la demande n'est pas envoyée aux centres d'accueil disposant de places libres étant donné que la situation du mineur nécessite encore plus de clarification.

### 3.2. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE ET DES PLACEMENTS REALISES DEPUIS 1993

En ce qui concerne l'année 2009, le nombre des demandes de placement introduites auprès du Secrétariat Permanent de la CNAP a augmenté de nouveau avec un total de 276 demandes de placement introduites par rapport à un total de 228 demandes de placement introduites en 2008.

Bien que le nombre des placements réalisés ait augmenté progressivement depuis 2003 avec un total de 124 placements effectués en 2008, il vient de baisser en 2009 avec un total de 95 placements réalisés.

Le nombre des demandes de placement annulées a augmenté considérablement en 2009 avec un total de 117 demandes de placement annulées par rapport à un total de 76 demandes de placement annulées en 2008. Avec l'intégration du Secrétariat Permanent de la CNAP à l'Office National de l'Enfance, il y a eu quelques changements. En effet, la notion d'une demande de placement « en suspens » fut abolie c. à d. toutes les demandes de placement « en suspens » ont eu un nouvel statut vers la fin de l'année 2009 : soit elles devenaient des demandes de placements actives, prêtes à être transmises aux Centres d'Accueil disposant d'une place libre, soit ces demandes furent annulées, ce qui était le cas pour la plupart d'elles.



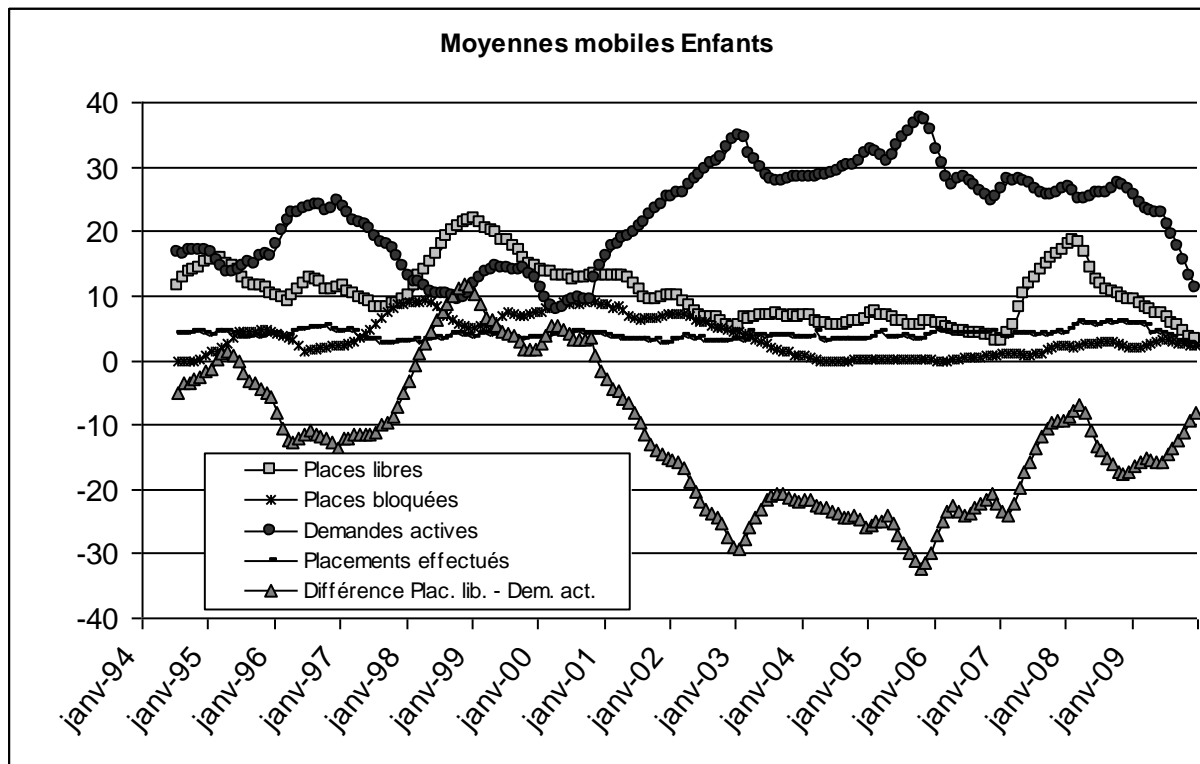
### 3.3 PLACES LIBRES ET DEMANDES DE PLACEMENT ACTIVES DE 1994 A 2009

#### 3.3.1. Petit lexique

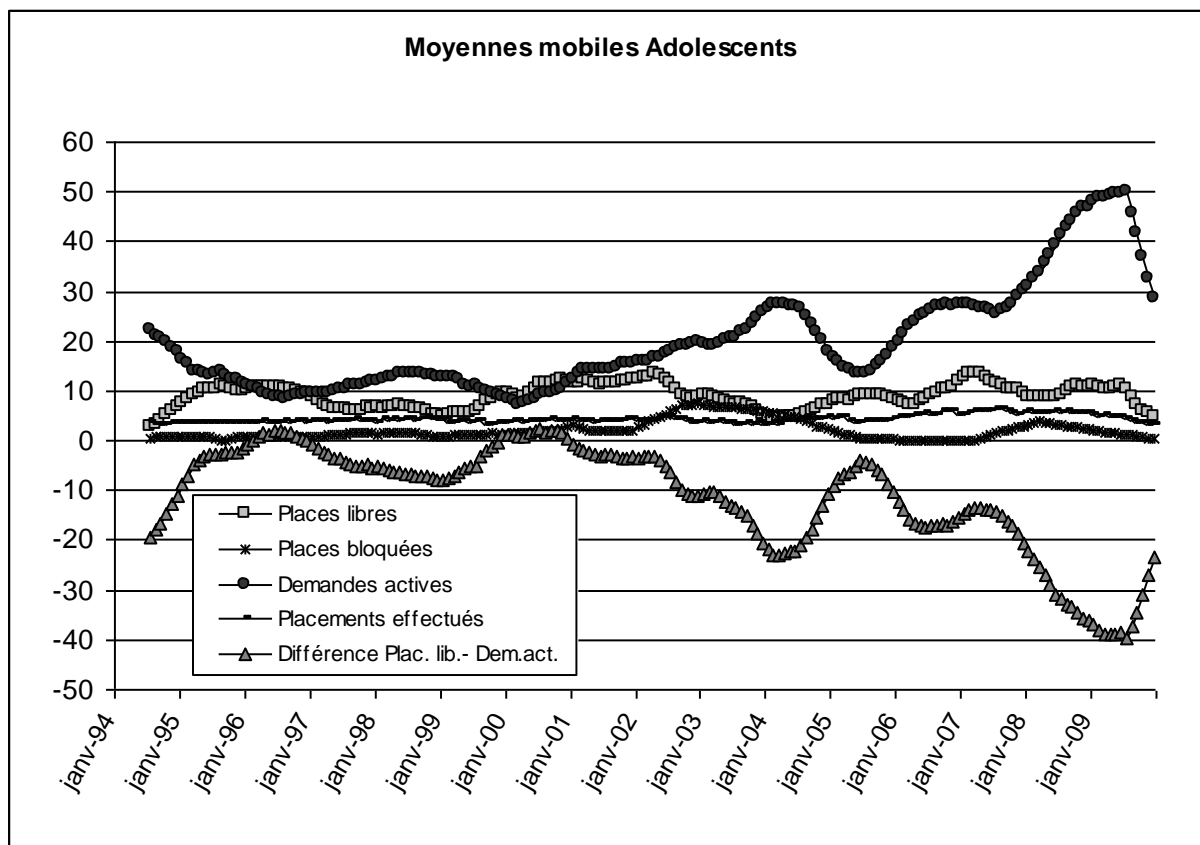
- places disponibles : les places qui sont à disposition des enfants et adolescents de 0 à 18 ans suivant les Conventions signées avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration;
- places déclarées libre : les centres d'accueil classiques qui sont priés d'envoyer une déclaration de sortie pour chaque mineur d'âge quittant leur institution, signalent ainsi à la CNAP la vacance d'une place ;
- places réservées : places réservées pour des enfants et adolescents attendant leur admission après l'accord de principe du centre d'accueil classique respectif;
- places bloquées : places non disponibles pour:
  - travaux de rénovation dans les différents centres d'accueil classiques;
  - assurer le retour de mineurs en essai de réintégration familiale ;
- demandes actives : demandes de placement adressées au Secrétariat Permanent à envoyer aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) ; par opposition aux demandes en suspens ;
- demandes en suspens : les demandes en suspens restent sur la liste d'attente et ne sont pas envoyées aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) jusqu'à clarification de la situation des enfants et adolescents concernés ; cette possibilité fut abolie vers la fin de l'année 2009 en vue de l'intégration du Secrétariat Permanent de la CNAP à l'Office National de l'Enfance.
- demandes annulées : demandes de placement annulées par le demandeur professionnel parce qu'un placement ne s'impose plus ; une alternative au placement a été trouvée ;

**N.B. concernant les deux graphiques suivants :** Une moyenne mobile indique une tendance qu'il serait impossible de déceler à l'aide d'une moyenne simple de toutes les données historiques, et projette des valeurs dans la période de prévision en se basant sur la valeur moyenne de la variable sur un nombre donné de périodes. Dans notre cas, le nombre de périodes à inclure dans la moyenne mobile se chiffre à 12 mois.

### 3.3.2. Enfants



### 3.3.3. Adolescents



### 3.4. TAUX D'OCCUPATION 2009

Dans les tableaux qui suivent, le taux d'occupation des centres d'accueil classiques énumérés sous la rubrique 1.1. (page 3) est calculé à partir des données fournies par ces centres d'accueil classiques, à savoir :

- (a) le nombre de places réellement disponibles ;
  - (b) le nombre de places non-occupées (libres, bloquées<sup>15</sup> ou réservées).
- Le nombre de places occupées est obtenu en calculant (a) - (b).

N.B. La CNAP n'est pas compétente en ce qui concerne les places « SLEMO » (structures de logement en milieu ouvert) pour jeunes adultes.

L'ouverture d'un groupe de vie ainsi qu'une fermeture temporaire d'un groupe (pour travaux de rénovation, restructuration ou autre) explique la différence entre le nombre des places réellement disponibles en 2009 et le nombre de places conventionnées.

#### 3.4.1. Enfants

	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	316	7	4	2	13	303	95,9 %
Février	317	5	3	0	8	309	97,5 %
Mars	317	5	1	8	14	303	95,6 %
Avril	317	1	3	8	12	305	96,2 %
Mai	316	1	1	3	5	311	98,4 %
Juin	316	1	1	3	5	311	98,4 %
Juillet	316	6	1	5	12	304	96,2 %
Août	314	3	1	4	8	306	97,5 %
Sept.	311	4	4	1	9	302	97,1 %
Oct.	310	2	7	2	11	299	96,5 %
Nov.	310	2	7	0	9	301	97,1 %
Déc.	312	5	5	2	12	300	96,2 %
<b>Moy = 97,0 %</b>							

En 2009, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour enfants était de 97,0 % tandis qu'en 2008, il s'élevait à 95,6%.

#### 3.4.2. Adolescents

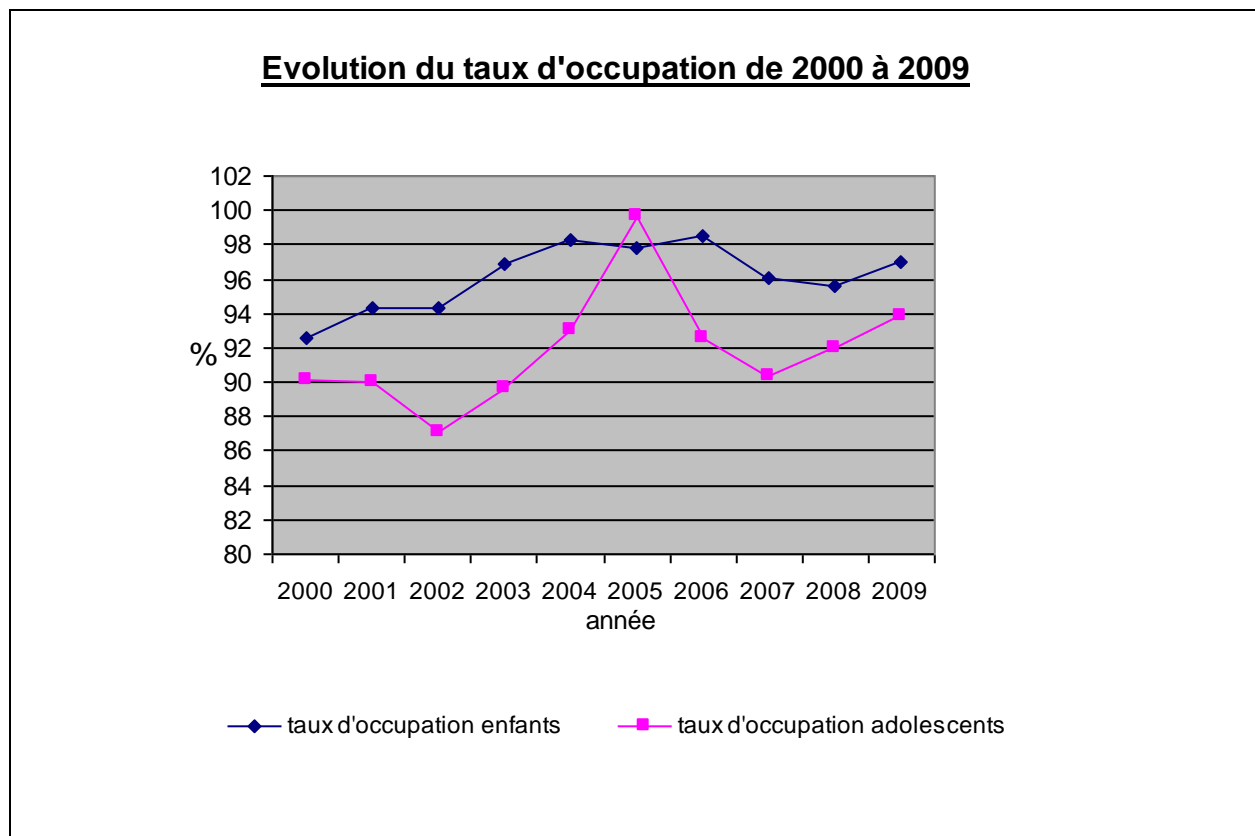
	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	164	3	1	14	18	146	89,2 %
Février	164	4	2	14	20	144	92,0 %
Mars	164	6	2	3	11	153	92,8 %
Avril	164	4	1	2	7	157	92,0 %
Mai	164	7	1	1	9	155	91,3 %
Juin	165	4	1	3	8	157	94,2 %
Juillet	165	4	1	3	8	157	90,0 %
Août	166	3	1	2	6	160	91,3 %
Sept.	168	8	0	1	9	159	94,0 %
Oct.	165	7	1	4	12	153	94,0 %
Nov.	165	6	1	2	9	156	94,7 %
Déc.	168	3	0	4	7	161	89,0 %
<b>Moy = 93,8 %</b>							

En 2009, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour adolescents était de 93,8 % tandis qu'en 2008, il s'élevait à 92,0 %.

<sup>15</sup> Le blocage d'une place doit être signalé au Ministère de la Famille

### 3.4.3. Evolution du taux d'occupation

Evolution du taux d'occupation en soulignant encore une fois l'ouverture de deux centres d'accueil en 2007 ainsi que d'un groupe de vie pour filles adolescentes en 2007 et d'un nouveau centre d'accueil en juillet 2008.

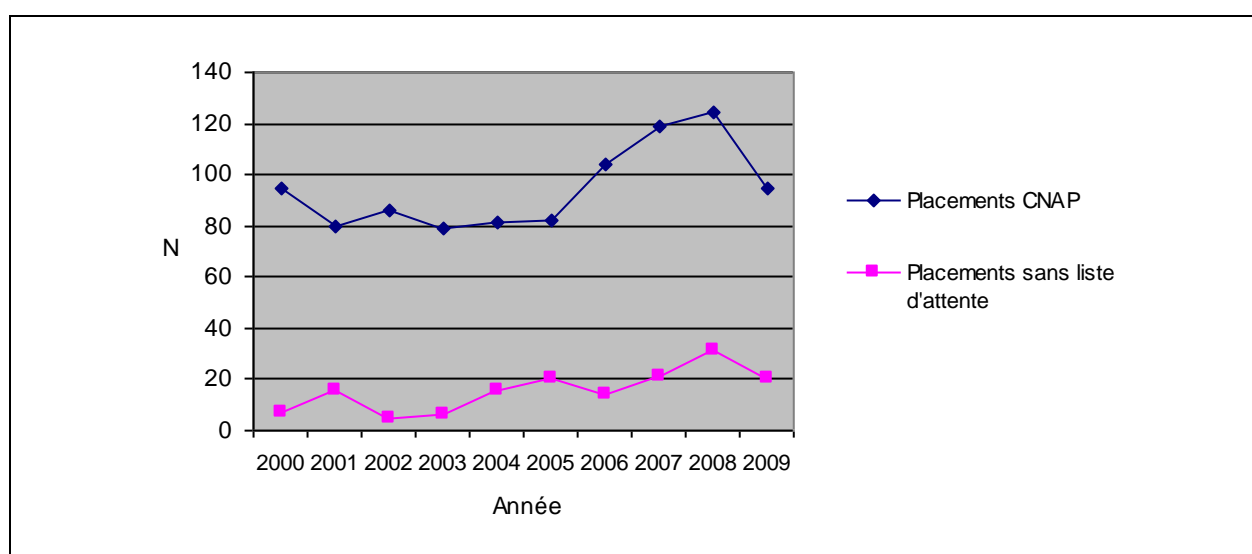


#### 4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2009

Outre les 95 placements à partir de la liste d'attente, 20 placements ont été réalisés sans l'intermédiaire de celle-ci. Il s'agit pour la plupart des cas de placements d'urgence ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse mais aussi de placements volontaires en vue d'une aide temporaire au profit d'un ancien pensionnaire etc.

**Le total effectif des mineurs placés en 2009 s'élève donc à  $95 + 20 = 115$ .**

##### 4.1. EVOLUTION DES PLACEMENTS REALISES VIA LA LISTE D'ATTENTE DE LA CNAP ET DES PLACEMENTS EFFECTUES SANS PASSER PAR LA LISTE D'ATTENTE



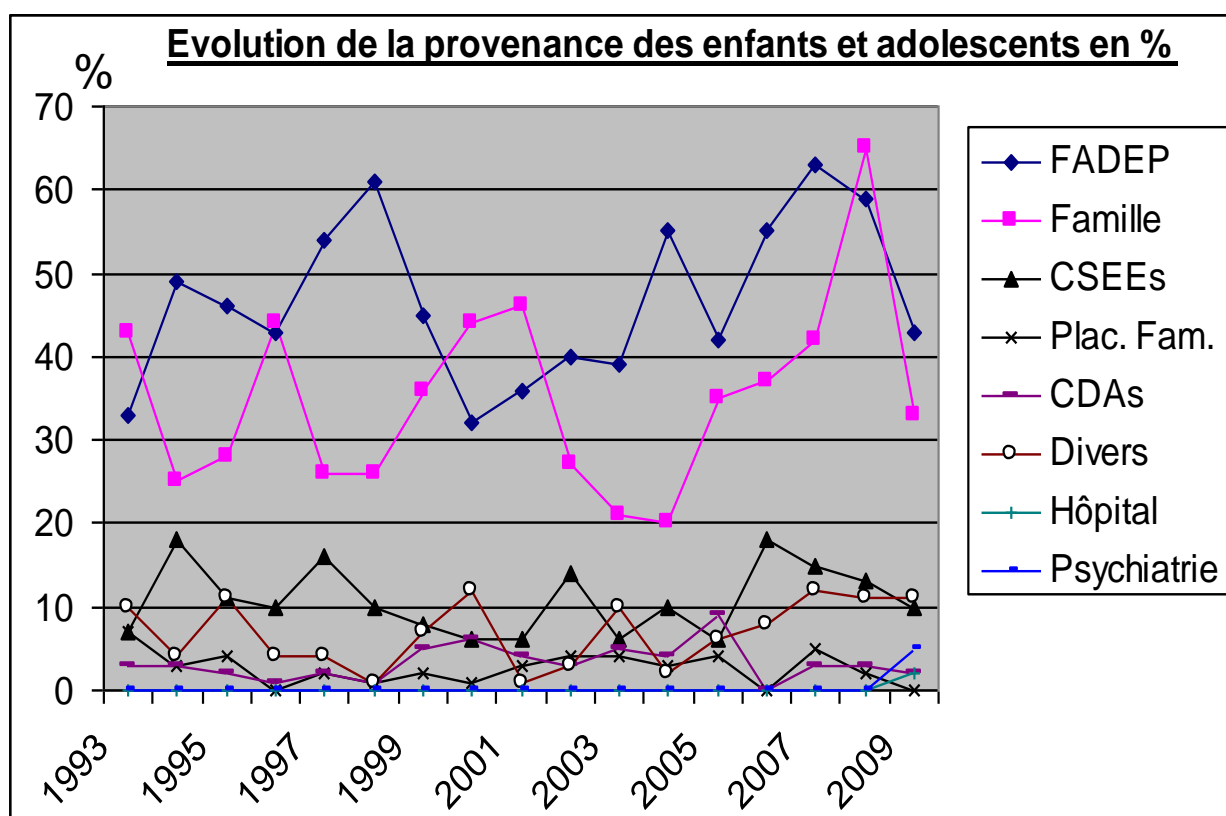
##### 4.2. SEXE ET AGE

		Filles	Garçons	TOTAL	Placements sans liste d'attente			TOTAL GENERAL
					Filles	Garçons	TOTAL	
Petits enfants	de 0-2 ans	5	6	11	1	3	4	15
Enfants	de 2-4 ans	2	2	4	1	3	4	8
	de 4-6 ans	1	8	9	2	1	3	12
	de 6-12 ans	11	11	22	1	1	2	24
Adolescents	de 12-16 ans	19	10	29	2	3	5	34
	de 16-18 ans	15	5	20	0	2	2	22
TOTAL :		53	42	95	7	13	20	115

### 4.3. PROVENANCE

#### 4.3.1 Lieu de séjour des enfants et adolescents avant d'être placés en 2009

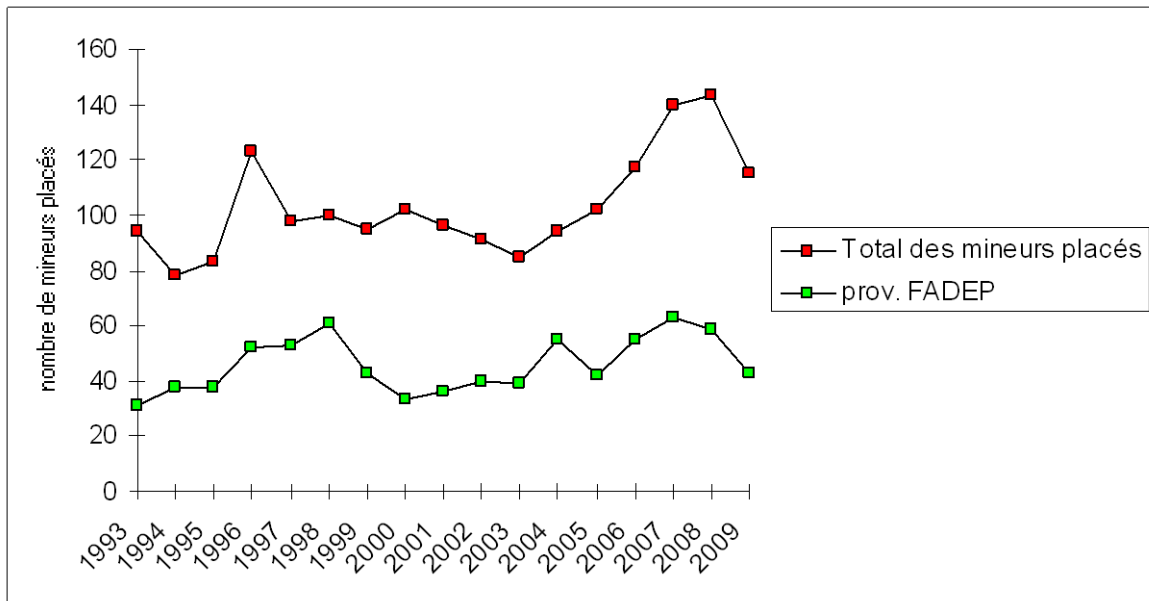
	Filles	Garçons	TOTAL	Placements sans liste d'attente			TOTAL GENERAL
				Filles	Garçons	TOTAL	
FADEPs	16	24	40	1	2	3	43
Famille	19	6	25	2	6	8	33
CSEEs <sup>16</sup>	8	2	10	0	0	0	10
Psychiatrie	4	1	5	0	0	0	5
Hôpital	0	2	2	0	0	0	2
Autre centre d'accueil	2	0	2	0	0	0	2
Divers	4	7	11	0	0	0	11
Inconnue	0	0	0	4	5	9	9
<b>TOTAL :</b>	<b>53</b>	<b>42</b>	<b>95</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>115</b>



N.B. CSEEs = centres socio-éducatifs de l'Etat Dreibern et Schrassig  
 Plac.Fam. = placement familial  
 CDAs = centres d'accueil classiques

<sup>16</sup> = les Centres Socio-Éducatifs de l'Etat Dreibern et Schrassig

## Enfants et adolescents en provenance d'un FADEP



### 4.4. DEMANDEURS

On entend par "demandeur", la personne ou le service qui, en raison de sa profession, sa mission ou sa raison sociale, introduit une demande de placement auprès de la CNAP.

	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SCAS / Juge / Parquet	33	34,8 %	8	40 %	41	35,7 %
FADEPs	25	26,3 %	1	5 %	26	22,6 %
Famille	7	7,4 %	1	5 %	8	7,0 %
Psychiatrie juvénile / hôpital	7	7,4 %	0	0 %	7	6,1 %
CSEE Dreiborn et Schrassig	10	10,5 %	0	0 %	10	8,7 %
SPOS <sup>17</sup>	1	1,0 %	0	0 %	1	0,9 %
Centres d'accueil classiques	2	2,1 %	0	0 %	2	1,7 %
Divers	10	10,5 %	1	5 %	11	9,5 %
Inconnu	0	0 %	9	45 %	9	7,8 %
<b>TOTAUX:</b>	<b>95</b>	<b>100 %</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>	<b>115</b>	<b>100 %</b>

Bien qu'un nombre important des demandes de placement proviennent du SCAS (Service Central d'Assistance Sociale) et des FADEPs, cela n'implique pas nécessairement que ces services soient les "demandeurs initiaux". La CNAP n'a dans la plupart des cas aucune indication sur la personne ou le service qui a contacté le SCAS ou le FADEP.

<sup>17</sup> = Service de psychologie et d'orientation scolaires

#### 4.5. NATIONALITES

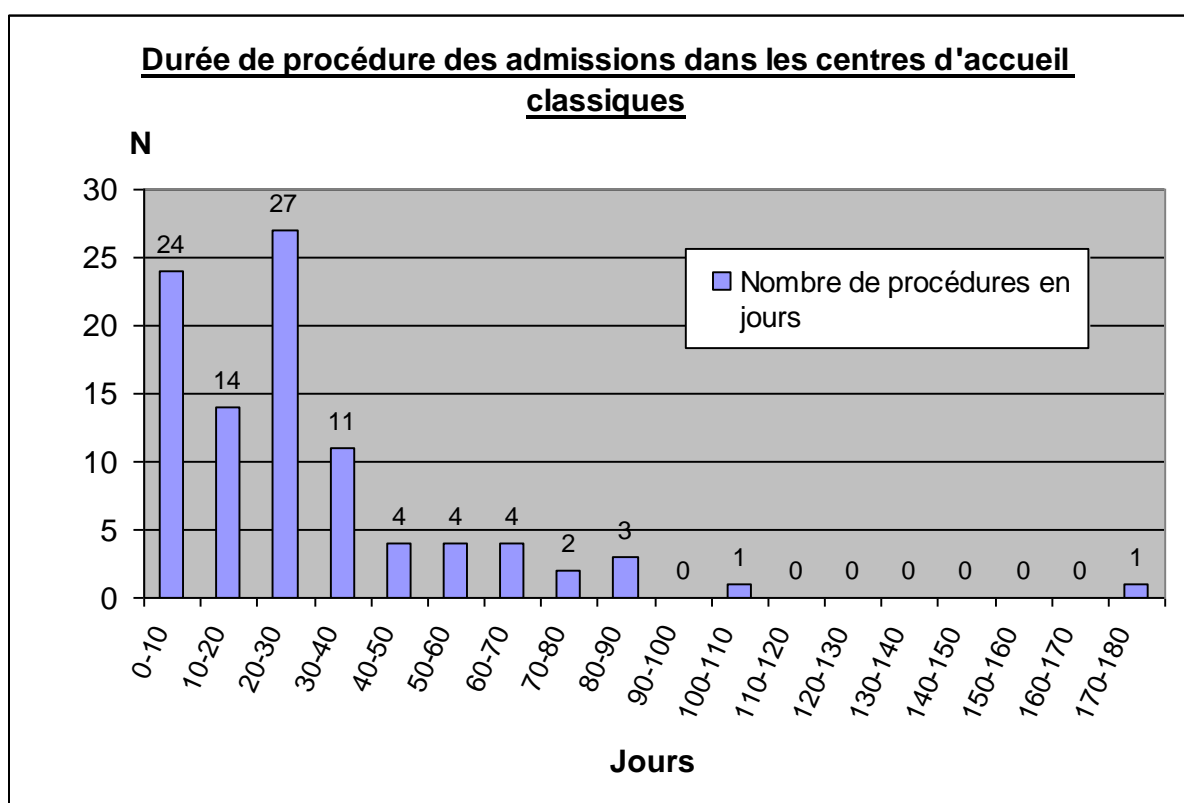
	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons		
Luxembourgeoise	40	27	3	7	77	67,0 %
Portugaise	7	8	0	0	15	13,4 %
Inconnue	0	0	4	5	9	7,8 %
Belge	2	2	0	0	4	3,4 %
Capverdienne	2	1	0	0	3	2,6 %
Française	2	0	0	0	2	1,7 %
Italienne	0	2	0	0	2	1,7 %
Néerlandaise	0	2	0	0	2	1,7 %
Afghane	0	0	0	1	1	0,7 %
TOTAL :	<b>53</b>	<b>42</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>115</b>	<b>100 %</b>

## 5. DUREE DE PROCEDURE D'ADMISSION

On entend par durée de procédure d'admission le laps de temps entre la date d'envoi d'une demande de placement dans un centre d'accueil classique disposant d'une place libre et l'admission définitive.

En 2009, la durée moyenne des procédures d'admission dans les différents centres d'accueil classiques y compris les Maisons d'Enfants de l'État est de 27,2 jours. En 2008, elle s'élevait à 31 jours.

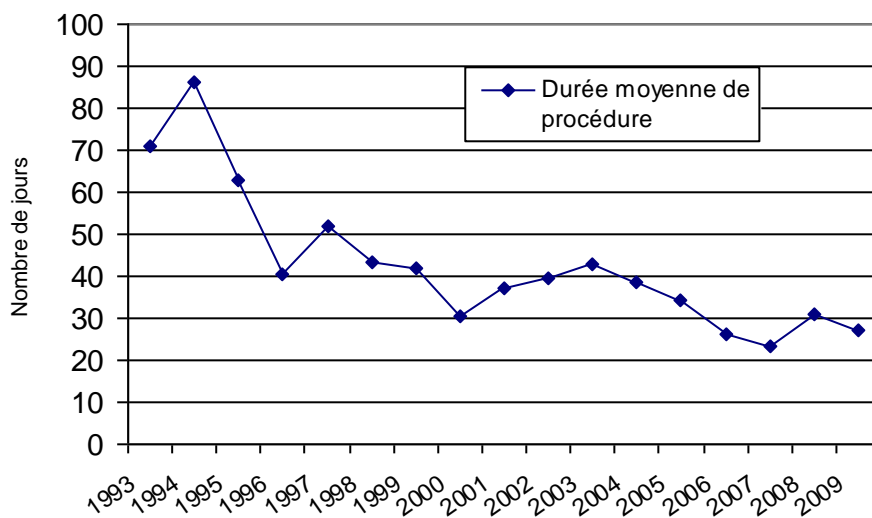
Parmi les 95 placements effectués (on ne tient pas compte des 20 placements réalisés sans le biais de la liste d'attente) figurent 2 cas où la durée de procédure était assez élevée c'est à dire 100 jours et plus. D'une part, il s'agissait d'une fille adolescente où on attendait la vacance d'une place dans un groupe de vie précis et d'autre part, on attendait également la vacance d'une place dans un groupe de vie précis afin de réunir une fratrie dans un même centre d'accueil.



En général, on peut dire que la durée des procédures d'admission dépend de beaucoup de facteurs, notamment:

- manque de places pour les différentes catégories d'âge ;
- admission d'une fratrie de plusieurs enfants dans un même groupe de vie ;
- organisation respectivement planification de l'admission (-> attente d'un jugement etc.) ;
- date d'admission fixée par le demandeur professionnel et le centre d'accueil classique (p.ex. transfert pendant les vacances scolaires, transfert pour le début de l'année scolaire) ;
- les admissions "urgentes" dans les centres d'accueil classiques et les FADEPs etc.

**Evolution de la durée moyenne de procédure d'admission  
dans les centres d'accueil classiques**



## 6. ENTREES ET SORTIES

### 6.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

#### 6.1.1. Total des entrées et sorties en 2009 dans les centres d'accueil classiques

Institution	Places dispon.	Sorties	Entrées <sup>18</sup>	Placts. par la liste d'attente	Congés révoqués	Placements sans passer par la liste d'attente	Transferts <sup>19</sup>
CDA St. Joseph	11	7	4	3	0	1	5
Fondation de Colnet d'Huart <sup>20</sup>	42	9	7	5	0	2	2
Fondation Kannerschlass	24	5	0	0	0	0	6
Foyer Ste. Claire	24	1	2	2	0	0	0
Foyer Ste. Elisabeth	29	11	5	5	0	0	11
Institut St. François	18	8	7	7	0	0	0
Institut St. Joseph	40	17	17	16	0	1	1.
Jongeneem a.s.b.l.	72	20	20	20	0	0	1
Kannerhaus Jonglënster	20	1	3	3	0	0	0
Kannerheem Itzig	24	7	9	6	0	3	4
Kannerland Lampertsberg	24	1	2	2	0	0	1
Maisons d'Enfants de l'Etat	70	19	15	7	0	8	8
Maison Française Dolto	20	13	16	11	0	5	2
SOS Kannerduerf Mersch <sup>21</sup>	49	10	9	8	1	0	3
<b>TOTAL :</b>	<b>467</b>	<b>129</b>	<b>116</b>	<b>95</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>19</b>

La différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties dépend de plusieurs facteurs:

- réduction temporaire de lits à cause de travaux de rénovation etc.;
- places restées disponibles au 31.12.2008;
- ouverture ou fermeture d'un groupe de vie respectivement ouverture d'un nouveau centre d'accueil (en 2008 : Kreintgeschaff) ;
- sorties et entrées d'adolescents dans des logements pour jeunes adultes qui ne font pas partie du champ d'application de la CNAP etc. ;

<sup>18</sup> Entrées = placements par la liste d'attente + congés révoqués + placements sans passer par la liste d'attente; les transferts d'un autre centre d'accueil ou d'une institution thérapeutique figurent parmi la catégorie « transferts »;

<sup>19</sup> Transferts = transferts internes ou transferts d'un mineur d'une place en régime FADEP sur une place en régime centre d'accueil du même gestionnaire ou transferts d'un mineur entre centres d'accueil ou transferts entre les centres socio-éducatifs de l'Etat et un centre d'accueil ou transferts entre centre thérapeutique et centre d'accueil etc.;

<sup>20</sup> y compris le « Kannerheem Norbert Ensich » avec 12 places enfants et le « Kreintgeschaff » avec 12 places adolescents ;

<sup>21</sup> y compris le « Foyer Leir » et le « Foyer Cales » ;

### 6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques

En 2009, 129 enfants et adolescents ont quitté les centres d'accueil classiques. La durée de séjour de ces mineurs se répartit comme suit:

Durée du séjour	Nombre de mineurs quittant les CDAs
Entre 0 et 1 année	50
Entre 1 et 2 années	36
Entre 2 et 3 années	19
Entre 3 et 4 années	9
Entre 4 et 5 années	2
Entre 5 et 6 années	1
Entre 6 et 7 années	2
Entre 7 et 8 années	3
Entre 8 et 9 années	1
Entre 9 et 10 années	4
Entre 10 et 11 années	1
Entre 11 et 12 années	0
Entre 12 et 13 années	0
Entre 13 et 14 années	0
Entre 14 et 15 années	0
Entre 15 et 16 années	0
Entre 16 et 17 années	1
<b>TOTAL :</b>	<b>129</b>

### 6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques

Famille	55
Inconnue	14
Indépendant	10
Logement encadré	12
CSEE	19
Placement familial	8
Autre centre d'accueil classique	1
Thérapie à l'étranger	4
Hôpital psychiatrique	4
Institution pour personnes handicapées	1
Foyer pour adultes	1
<b>TOTAL:</b>	<b>129</b>

## 6.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

### 6.2.1 Total des entrées et sorties en 2009 dans les FADEPs

	Places disponibles	Sorties	Entrées	Durée moyenne de séjour
FADEP St. Joseph	9	36	37	3,09 mois
FADEP Don Bosco	10	24	21	4,58 mois
FADEP Institut St. Joseph	10 <sup>22</sup>	24	24	3,38 mois
FADEP Ste. Elisabeth	3 <sup>23</sup>	7	7	5,34 mois
FADEP Bethlehem	10	17	19	3,49 mois <sup>24</sup>
<b>TOTAL:</b>	<b>42</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>3,69 mois</b>

#### Remarque :

Le Secrétariat Permanent de la CNAP ne dispose pas de données concernant les entrées et sorties du FADEP *Meederchershaus*. En effet, ce FADEP est conventionné avec le Ministère de l'Égalité des chances et, de ce fait, les dispositions de la Convention concernant les modalités de la CNAP ne lui sont pas applicables.

## 6.3. BILAN DE TOUS LES PLACEMENTS REALISES EN DATE DU 31.12.2009

482 enfants et adolescents étaient placés dans un centre d'accueil respectivement un FADEP en date du 31 décembre 2009, dont:

- 401 enfants et adolescents dans les centres d'accueil classiques conventionnés ;
- 56 enfants et adolescents dans les Maisons d'Enfants de l'État ;
- 25 enfants et adolescents dans les 5 FADEPs (y compris les placements de jour).

---

<sup>22</sup> 1 place temporairement non disponible

<sup>23</sup> Il s'agit uniquement de places pour bébés

<sup>24</sup> y compris les placements pendant la journée